LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Par suite d'une convocation qui a été faite en deux temps, soit en date du **16 avril 2026** pour l'affaire n°1 et en date du **22 avril 2026** pour les affaires n°2,3,4,5 et 6, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Avirons se sont réunis à la Mairie le **29 avril deux mille vingt-six, à seize heures et zéro minute**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Président** du Centre Communal d'Action Sociale.

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Monsieur Guillaume ROBERT** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et **à l'unanimité**, **M. Guillaume ROBERT** est désignée pour en assurer les fonctions.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres.

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Eric FERRERE – M. Pierrot CANTINA – M. Sully POTTER – Mme Marie Paule SELLY – Mme Nadia ROCHE-LESQUELIN
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE
Pour le Club des Amis : M. Jean-Michel CADET
Pour Avirons Jeunes : M. Jean Dany VELNA
Pour Roulé Mon Z'Avirons : M. Guillaume ROBERT

Procurations : Mme Marie Hélène RICQUEBOURG donne mandat à M. Sully POTTER - M. Jean Daniel DENNEMONT donne mandat à M. Pierrot CANTINA – M. René VLODY (UDAF) donne mandat à M. Eric FERRERE – Mme Marie Hélène SELLY (Hand'Semb) donne mandat à Mme Marie Paule VELNA ep. SELLY

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
01_290426	**Adoption du budget 2026 -CCAS**	X	
02_290426	**Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026**	X	
03_290426	**Désignation des membres de la Commission Permanente**	X	
04_290426	**Modification du Règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS**	X	
05_290426	**Présentation du bilan d'activités du Centre Communal d'Action Sociales de l'année 2025**	X	
06_290426	**Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées par le Président**	Le Conseil prend acte de cette affaire	

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,

Guillaume ROBERT

MAIRIE DES AVIRONS * DEPT DE LA REUNION * C.C.A.S

Le Président

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 05 MAI 2026

PUBLIÉ LE : 06 MAI 2026

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même